

Département des Hautes-Alpes



Commune de Serres

## **ELABORATION DU PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME)**

**Arrêté, par délibération du Conseil Municipal du :**  
**23 Novembre 2017**

**Approuvé, par délibération du Conseil Municipal du :**  
**29 Novembre 2018**

**Le Maire**  
**Bernard MATHIEU**

Novembre 2018

PLU approuvé

**Auteur : DD / CK**



**Atelier d'urbanisme et environnement CHADO**

1 impasse du muséum  
05000 GAP

☎ : 04.92.21.83.12 / 06.83.90.29.62

[atelierchado@orange.fr](mailto:atelierchado@orange.fr)

**2. PROJET D'AMENAGEMENT ET DE  
DEVELOPPEMENT DURABLE**

# Commune de Serres



## Plan Local d'Urbanisme Projet d'Aménagement et de Développement Durable



Septembre 2016



**Atelier d'urbanisme et environnement CHADO**

**Dorothee DUSSOL – Charlotte KUENTZ**

1 impasse du Muséum

05000 GAP

04 92 21 83 12 / 06 83 90 29 62

Mail : [atelierchado@orange.fr](mailto:atelierchado@orange.fr)





# Serres

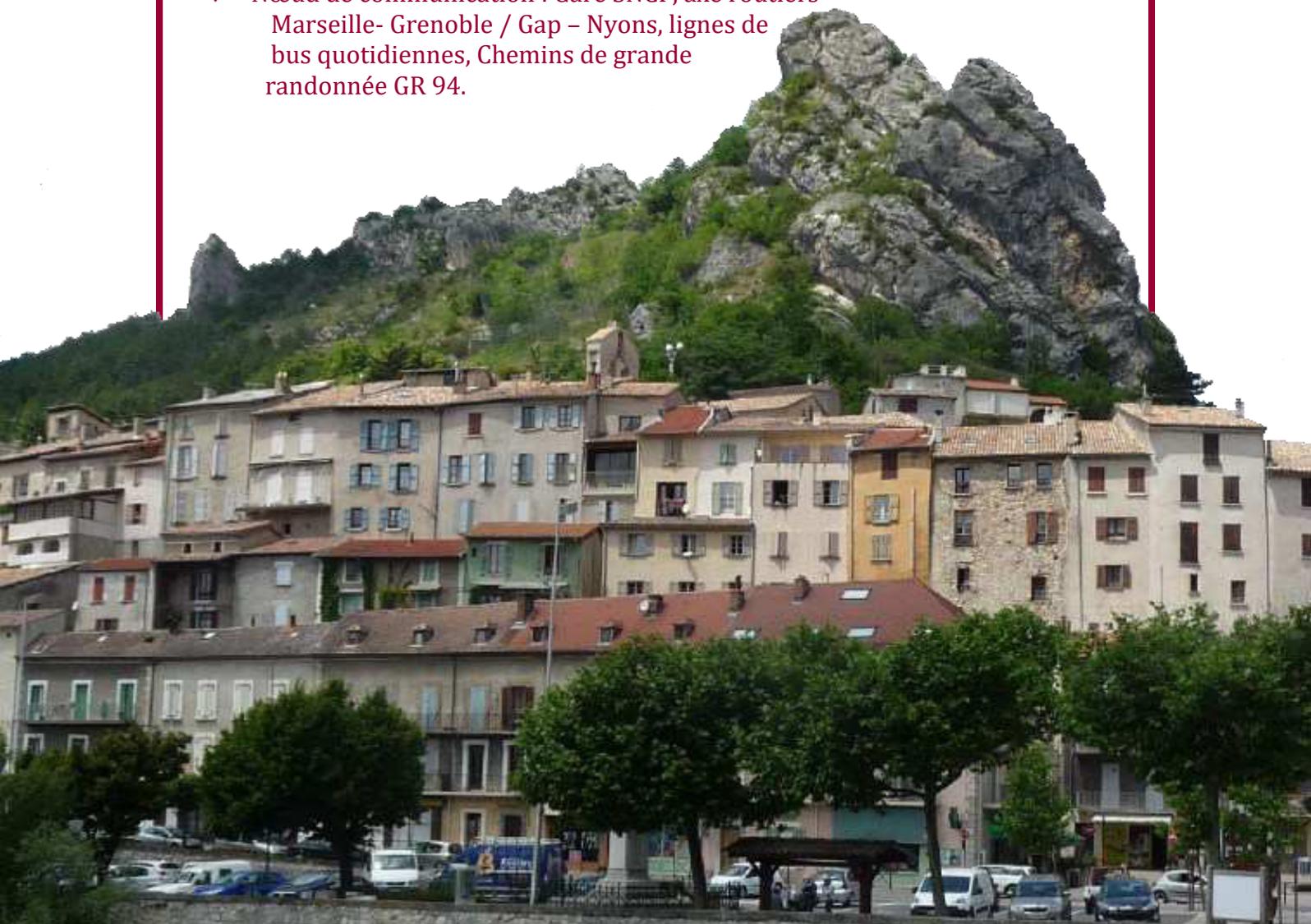
Serres est aujourd'hui un pôle structurant du secteur Buëch—Baronnies. Dans son projet d'aménagement et de développement durable, la commune souhaite conforter et développer ce rôle à travers 2 axes principaux :

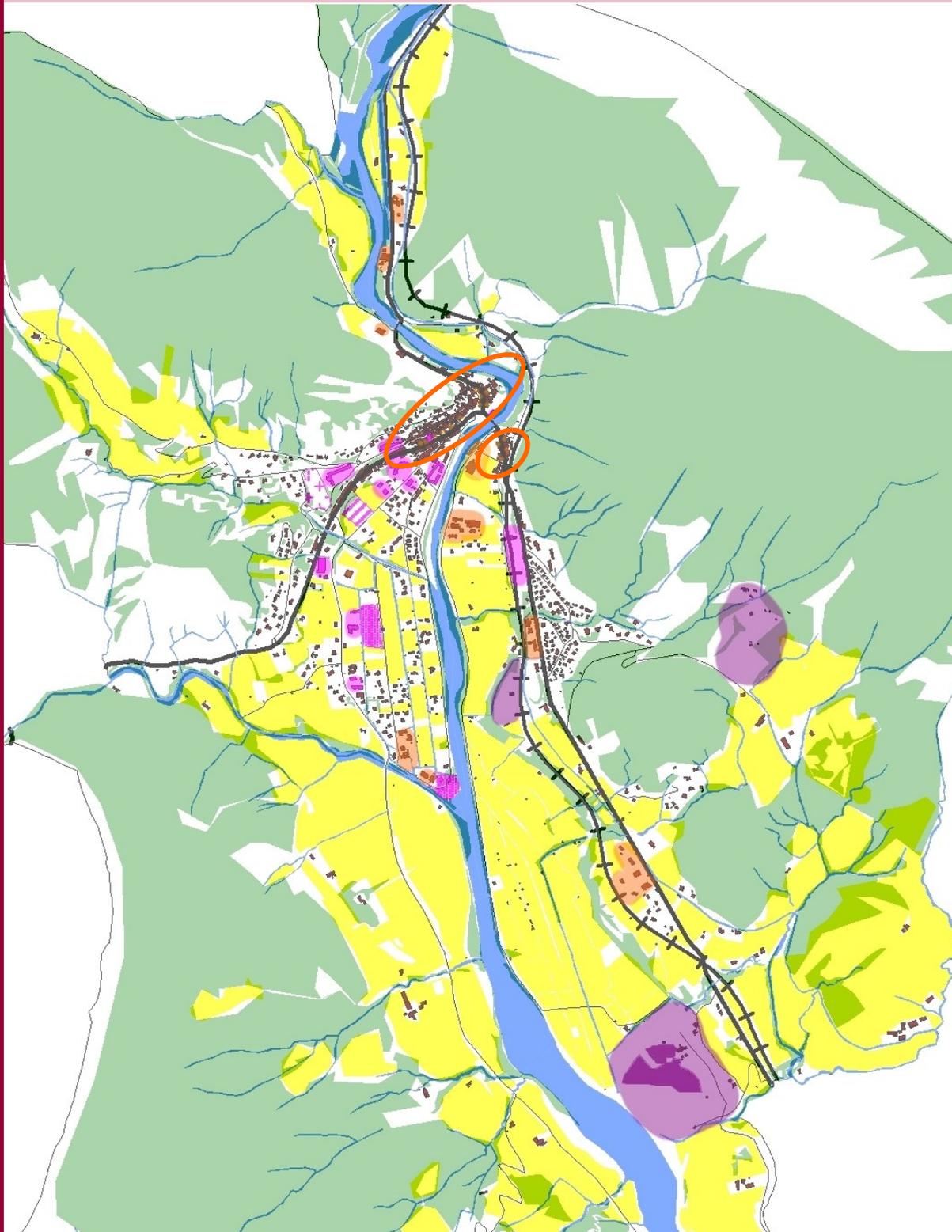
- Serres : un territoire à fort potentiel
- Serres : un territoire à vivre

### Contexte

La commune de Serres est un pôle structurant du territoire Buëch - Baronnies qui rassemble l'ensemble des fonctions urbaines nécessaires à un fonctionnement équilibré et dynamique :

- ◆ Administration : Mairie, maison technique du département, intercommunalité, déchetterie.
- ◆ Santé : médecins et spécialistes de santé, pharmacie, maison de retraite.
- ◆ Etablissements scolaires et périscolaires : collège, primaire, crèche et centre de loisirs.
- ◆ Sports et loisirs : Gymnase, stade, base de loisirs de la Germanette, différents sentiers de randonnées (croisement de GR dans le centre ancien), associations sportives .
- ◆ Culture : MJC, Salle des fêtes, Ecole de Musique intercommunale, Associations et réseaux d'artistes.
- ◆ Commerce : de proximités en centre ville et surface plus importantes type hypermarché, matériaux et équipements, concessionnaires auto.
- ◆ Nœud de communication : Gare SNCF, axe routiers  
Marseille- Grenoble / Gap – Nyons, lignes de bus quotidiennes, Chemins de grande randonnée GR 94.





- |   |  |
|---|--|
|  Equipements publics           |  Axes routiers principaux |
|  Pôle de commerces et services |  Liaison ferroviaire      |
|  Pôle d'activité               |  Terres agricole          |
|  Accueil touristique           |  Milieux forestiers       |

# Serres

## Un territoire à fort potentiel



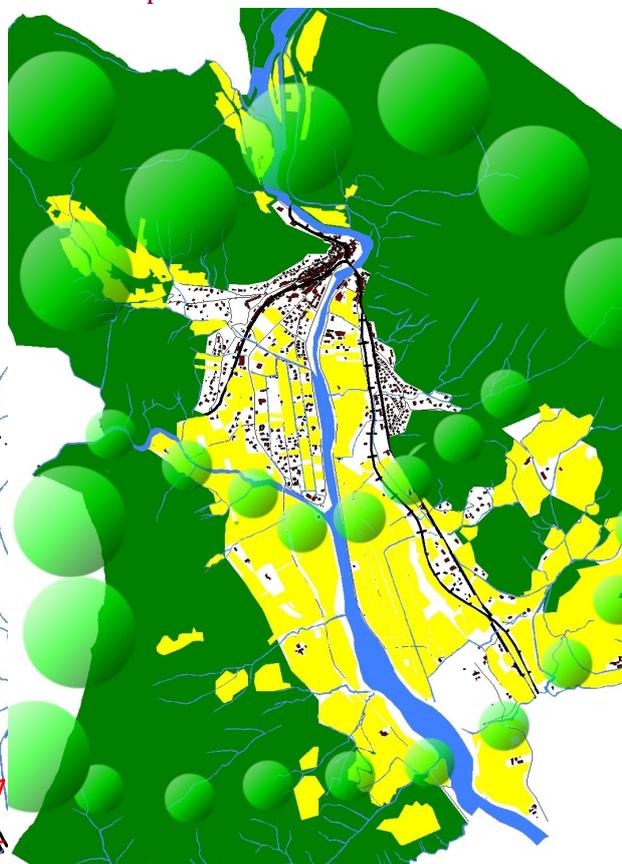
### Objectifs

- => Préserver et mettre en valeur un patrimoine architectural riche et diversifié
- => Requalifier les entrées de villes afin de reconquérir l'image de la ville
- => Préserver et mettre en valeur la richesse des paysages et des milieux

### Actions

-  Silhouette ville médiévale à préserver et mettre en valeur les co-visibilités depuis le reste du territoire
-  Entrée de ville à requalifier
-  Cône de vue et ouverture des perspectives à préserver
-  Stopper l'urbanisation linéaire le long des principaux axes

- Périmètre AVAP :**
-  Centre historique médiéval et ses faubourgs
-  Les plaines habitées : cité Lambert
-  Les plaines habitées : ville jardins /plaine de Fontainebleau
-  Entité paysagère naturelle encadrant l'AVAP
-  Principales continuités écologiques à préserver



- Bonifier le patrimoine du centre médiéval et des faubourgs par la mise en œuvre de l'AVAP :
  - > Se donner les moyens de préserver les éléments architecturaux caractéristiques des différentes époques et vocations des lieux : ville médiévale, devantures commerciales anciennes,
  - > Valoriser et Sauvegarder les ambiances et éléments urbains : fontaines, passages couverts et galeries voutées, calades, végétation urbaine,
  - > Maintenir les perceptions et vues sur la ville médiévale depuis les différents points du territoire et en particulier depuis les axes de déplacements.
- Reconnaître et valoriser la singularité des cités Lambert- cité retraite comme éléments du patrimoine du XXème,
- Se donner les moyens de préserver l'ambiance « ville jardin » de la plaine de Fontainebleau en articulant finement la dichotomie : développement urbain et terres cultivées,
- Favoriser la réhabilitation du patrimoine bâti industriel et agricole non occupé : Usine Mezgier, Usine Gauthier, fours à chaux, moulin,
- Préserver et valoriser le petit patrimoine ainsi que la végétation urbaine : fours à chaux et alignement d'arbres de la plaine de fontainebleau.
  
- Stopper le développement linéaire de l'urbanisation le long des axes routiers structurants,
- Conserver des respirations entre les quartiers,
- Maintenir des ouvertures visuelles sur la silhouette de la ville médiévale, le rocher, la cluse et les faubourgs et les grands paysages : plaine du Buëch, montagne d'Arambre,
- Favoriser le maintien des commerces de proximité,
- Aménager qualitativement les espaces publics et stationnement,
- Sécuriser les déplacements piétonniers.
  
- Assurer le maintien d'une activité agricole forte :
  - > Soutenir une irrigation de qualité par le passage à l'aspersion tout en préservant la vocation patrimoniale et écologique des canaux (axe de déplacement pour la faune, gestion des eaux pluviales...),
  - > Avoir une approche responsable et concertée avec le milieu agricole sur la préservation des terres et la constructibilité en zone agricole : bâtiments techniques, habitations, bâtiments d'élevage, gîtes et activités annexes, changement d'affectation, secteurs de constructibilité limitée.
  
- Garantir le bon fonctionnement écologique des milieux naturels :
  - > Tenir compte du fonctionnement du Buëch et de ses espaces de divagation, ainsi que des milieux associés : ripisylves, zones humides, adoux, canaux en respect des objectifs du site Natura 2000,
  - > Préserver les continuités écologiques entre des différents réservoirs de biodiversité de la commune,
  - > Maintenir la qualité des espaces ordinaires en particulier au sein des espaces « ville-jardins »,
  - > Conserver le milieu forestier sans aboutir à une fermeture des milieux : maintien possible d'exploitation de la ressource et du pastoralisme par exemple.

**Serres**

## Un territoire à vivre



### Objectifs

- => Assumer le rôle de pôle structurant à l'échelle intercommunale
- => Favoriser le maintien de la population permanente par une offre de logements diversifiée
- => Maintenir et développer l'offre de services à la population, dans sa diversité et dans sa qualité
- => Soutenir l'emploi et l'activité économique
- => Réconcilier Serres avec le Buëch
- => Préserver les ressources et se prémunir des risques

### Objectifs de modération de la consommation de l'espace et lutte contre l'étalement urbain

En cohérence avec le bilan de la consommation des surfaces naturelles, agricoles et forestières entre 2003 et 2013 (bilan à 10 ans) de 7,3 ha, les objectifs sont:

- => **Lutter contre la rétention foncière par une optimisation des surfaces ouvertes à l'urbanisation**
- => **Avoir une approche responsable et économe de la consommation d'espace à urbaniser afin :**
  - > de ne pas hypothéquer les choix des générations futures
  - > de préserver les ressources agricoles et les milieux naturels et forestiers

#### **Objectifs chiffrés :**

***Surface constructible restant à bâtir d'environ 13 ha dont 70% doivent être en densification et en mutation du tissu urbain existant.***

- Poursuivre le développement de la ville en l'inscrivant dans une réflexion à l'échelle intercommunale,
- Savoir innover, fédérer autour de projets structurants. Savoir réfléchir à des échelles plus larges que le territoire communal : Potentiel de terrain et des bâtiments d'anciennes activités, devenir des abattoirs, projet de nouveau groupe scolaire et reconversion des bâtiments de l'école actuelle.
- Encourager la réhabilitation du bâti ancien et vacant,
- Faciliter l'accessibilité au logement et à la propriété aux revenus modestes :
  - > par la mise en place ou la facilitation d'opération d'ensemble,
  - > par une écriture des règles d'urbanisation permettant l'optimisation des capacités de construction des parcelles.
- Préserver le cadre « ville-jardins » tout en encadrant fortement la consommation d'espace
- Développer une offre économique et commerciale diversifiée :
  - > Prioriser le maintien et le renouvellement des commerces et activités en centre ancien et faubourgs,
  - > Favoriser la reconversion économique des bâtiments industriels ou agricoles non occupés,
  - > Réfléchir à l'échelle intercommunale sur l'opportunité d'ouvrir une nouvelle zone d'activité, celles existantes étant complètes,
  - > Rester ouvert à l'innovation : plate forme de télétravail, incubateur entreprise, ateliers relais,
  - > Développer les communications numériques.
- Augmenter l'offre touristique :
  - > Conforter le site de la Germanette en développant l'offre d'hébergements touristiques et d'équipements notamment sur la parcelle communale située entre la base de loisirs et la RD 1075. Un tel projet devra alors faire l'objet d'une procédure d'Unité Touristique Nouvelle.
  - > Réflexion sur l'implantation des gîtes en complément de l'activité agricole,
  - > Mise en valeur du patrimoine bâti et non bâti : démarche AVAP, OPAH ;
  - > Faciliter l'accessibilité aux équipements touristiques : liaison avec le plan d'eau en site propre et sécurisation des entrées du chef lieu pour les différents usagers de la voie.
  - > Développement d'événementiels afin de renforcer l'attractivité de la commune et sa polarité.
- Soutenir une activité agricole encore très présente et dynamique sur la commune contribuant :
  - > A une dynamique économique importante ;
  - > A l'identité de la commune, de ces paysages mais aussi de ses us et coutumes
- Valoriser les cheminements en bordure de digue :
  - > Prioriser la vocation piétonnière et cyclable de la voie longeant la digue coté Fontainebleau,
  - > Aménager une voie verte permettant de relier le centre ville à la base de loisirs de la Germanette (par ailleurs tronçon de randonnée baliser) ;
  - > Valoriser des espaces « de rencontre » et d'accessibilité au Buëch : promenade, pêche, baignade, observation.
- Assurer la qualité de la ressource en eau :
  - > par une gestion efficiente de la ressource en eau potable et en irrigation
  - > par un traitement efficace des eaux usées comme des eaux pluviales,
- Tenir compte du PPRN dans la détermination des potentialités d'urbanisation : inondation mais également chute blocs et feux de forêt ,
- Favoriser le recours aux économies d'énergies et la production d'énergie renouvelable